

# La Radio Télévision Suisse au service de l'École

Les chefs des Départements de l'instruction publique romands viennent de renouveler la convention de collaboration avec la Radio Télévision Suisse. Quelles retombées en attendre?

► Examinez sur une semaine la grille des programmes TV: il y a un gouffre entre ce que proposent les diffuseurs commerciaux (TF1, M6, RTL9, MTV...) et le service public (dont les chaînes romandes de la SSR). Ce n'est pas un hasard: en échange du produit de la redevance, le Conseil fédéral fixe à la SSR un certain nombre d'exigences dans la concession qu'il lui octroie. Parmi celles-ci, il y a la contribution «à la formation du public, notamment grâce à la diffusion régulière d'émissions éducatives». Un impératif qui passe, dans le texte daté de 2007, avant la contribution au divertissement...

Sur les ondes romandes, la radio-TV éducative au sens étroit a vécu (sous le label «Magellan» jusqu'en l'an 2000). Mais le mandat confié à la SSR subsiste. Dans son message, le Conseil fédéral est même allé assez loin: «(...) le mandat de formation ne porte pas uniquement sur la télévision scolaire, le perfectionnement des adultes ou la formation destinée au grand public. Il exige aussi de la SSR qu'elle propose des programmes permettant au public d'adopter une attitude critique et res-

ponsable par rapport aux médias et ainsi qu'elle puisse encourager la compétence en matière de médias.» Cette compétence est aussi l'un des objectifs mentionnés dans le Plan d'études romand (PER), au chapitre de la formation générale, domaine médias, images et TIC (MITIC)!

A quoi s'engagent réciproquement la RTS et la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP) en renouvelant l'accord passé en 2000? L'éducation aux médias figure dans le PER, à tous les cycles: c'est acquis! La convention précise que cette éducation aux médias «est inscrite et développée dans les programmes de formation initiale et continue du corps enseignant». L'éducation par les médias est développée et encouragée par la CIIP, via son unité «médias et TIC», mais aussi par chaque Département cantonal, «par l'intermédiaire des institutions de formation des maîtres et de ressources éducatives». La CIIP «soutient l'usage des productions de médias dans les écoles, plus particulièrement les émissions de la RTS». Il est prévu qu'une sélection de documents audiovisuels soient associés à des com-



pléments pratiques, destinés à faciliter leur utilisation en classe, en lien avec les objectifs d'apprentissage du PER. La RTS s'engage de son côté «à produire et à diffuser des programmes informatifs, instructifs et éducatifs à l'intention des enfants, des jeunes, des parents». Elle s'efforce de faciliter l'enregistrement, la conservation des émissions et le traitement des droits d'auteur par les médiathèques et les enseignants. Elle facilite aussi l'accès de ses studios pour les visites de classes ou d'enseignants en formation. Enfin, un partenariat potentiel mérite d'être développé: «La RTS favorise la participation de ses professionnels à des actions de formation



organisées par les Départements cantonaux de l'instruction publique, en concertation avec la CIIP».

Depuis quelques années, le repiquage des émissions pour l'utilisation en classe est encore facilité par la mise à disposition des plate-formes <http://savoirs.rsr.ch> et [www.tsrdecouverte.ch](http://www.tsrdecouverte.ch). Le séquençage des sons et des films est toujours plus en phase avec les besoins des classes. Reste à relever plusieurs défis: comme le recrutement d'enseignants du degré primaire prêts à proposer une exploitation pédagogique de programmes destinés aux moins de 12 ans<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Cette activité est rémunérée. Les candidats peuvent se faire connaître à l'auteur de cet article ([christian.georges@ne.ch](mailto:christian.georges@ne.ch)).

## Un court-métrage avec ma classe?

Fleur de l'éducation aux médias par la pratique, la réalisation de courts-métrages fait l'objet de plusieurs concours chaque année. Par exemple: – **Le livre et l'écran**: c'est le thème du concours organisé par le Service Ecoles-Médias du DIP du canton de Genève, pour son 18e festival vidéo et multimédia des écoles. Quelles sont les forces et les limites de l'écrit et de l'image? Comment adapter un livre à l'écran? Le livre numérique va-t-il tuer le livre papier? A travers un film ou un multimédia de trois minutes, explorez le thème proposé selon le genre de votre choix: petite fiction, reportage, interview...

Inscriptions jusqu'au 1er novembre 2010. Productions à rendre avant le 20 avril 2011.

<http://php.educanetz.ch/festival/>

– **La Suisse humanitaire**: il s'agit de mettre en images des expériences et des visions, dans des vidéos d'une durée maximale de cinq minutes. Il peut s'agir de micros-trottoirs, d'interviews, de parcours de vie, de clips (écrits, chantés), de films expérimentaux ou d'animation. Les meilleurs courts-métrages seront associés à une exposition itinérante en 2011 et commentés sur le site

[www.humem.ch/cms/index.php/fr/concours-de-court-metragés](http://www.humem.ch/cms/index.php/fr/concours-de-court-metragés).

– **L'énergie et mon quotidien**: un thème à traiter via le reportage, la fiction, le clip (quatre minutes au maximum) par les classes de la 5e année à la fin du secondaire II. Les films sont à restituer jusqu'au 18 février et les meilleurs seront diffusés lors du Festival international du film sur l'énergie qui se tiendra à Lausanne. Le concours est ouvert à toutes les classes du Valais romand et germanophone ainsi qu'aux élèves du niveau secondaire II du canton de Vaud. [www.fifel.ch](http://www.fifel.ch)